



Rhône-Alpes, Haute-Savoie  
Doussard  
Doussard  
route du Pont-Monnet

## Mairie de Doussard (ancien presbytère)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA74001656

Date de l'enquête initiale : 2010

Date(s) de rédaction : 2011

Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Degré d'étude : monographié

### Désignation

Dénomination : presbytère

Destinations successives : presbytère, logement de l'instituteur, mairie

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Références cadastrales : 1905, C5, 745 ; 2008, C5, 1906

### Historique

Lors du déplacement de l'église de Doussard au village de Macherine, il fallut trouver un nouveau presbytère. Le marquis de Sales fit alors don d'une maison. En 1829, le curé Etienne Bigex décrit cette maison comme insalubre et la mairie la qualifie d'inhabitable dès 1832. Ce n'est toutefois qu'en 1864 que le conseil municipal décide de construire un nouveau bâtiment. Les plans sont dressés par Ignace Monnet (architecte diocésain) et les travaux de construction, confiés à Jean Machetti, de Thônes, durent de 1866 à 1869. Le presbytère est réparé en 1898 suite à un incendie. Toutefois, afin de libérer de la place dans la mairie-école pour établir une école de fille, le conseil municipal décide, le 11 février 1907, d'expulser le curé et d'affecter le rez-de-chaussée du presbytère à la mairie et l'étage au logement de l'instituteur. Le curé, qui refuse de se soumettre à la volonté municipale, est finalement expulsé le 7 juin 1907 par la gendarmerie. En 1908, la commune de Doussard rachète la part du presbytère revenant à Chevaline afin de régulariser la situation. Après agrandissement de l'ancienne mairie-école et une longue opposition avec le diocèse, un accord partageant le presbytère entre la mairie et le logement du curé est signé le 4 octobre 1930 pour 18 ans. La cohabitation étant difficile, un nouveau presbytère en construit en 1952.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle

Dates : 1866 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Ignace Monnet (architecte diocésain, attribution par source), Jean Machetti (entrepreneur, attribution par source)

### Description

Cet ancien presbytère se présente sous la forme d'un quadrilatère de plan carré. La façade principale orientée à l'est présente une entrée centrale, au sommet d'un escalier formant perron, donnant sur un couloir traversant. Deux fenêtres encadrent, au rez-de-chaussée, la porte d'entrée tandis que les trois fenêtres de l'étage sont à l'aplomb des ouvertures du bas. La façade sud présente une disposition similaire, toutefois la porte d'entrée est accessible de plein pied et donne sur un hall avec escalier intérieur déservant les caves, le rez-de-chaussée et l'étage. La façade nord ne présente elle qu'un double alignement de trois fenêtre et quelques soupiraux au ras du sol. Enfin la façade ouest, comparable à la façade est, présente un perron accessible par deux volées d'escaliers symétriques. Les encadrements et les chaînages en harpe sont en marbre de Doussard. Le toit a croupe est couvert en ardoise.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire marbrier ; enduit ; pierre de taille

Matériau(x) de couverture : ardoise

Type(s) de couverture : croupe

Escaliers : escalier hors-oeuvre : escalier droit, en maçonnerie ; escalier hors-oeuvre : escalier symétrique, en maçonnerie

## Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

## Statut, intérêt et protection

Cet ancien presbytère devenu mairie est au coeur d'un conflit opposant les cléricaux et les anticléricaux.

Statut de la propriété : propriété de la commune

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **Travaux au presbytère co-paroissial de Doussard et Chevaline**  
AD Haute-Savoie. Série 2 O 866 **Commune de Doussard ; Bâtiments communaux : Edifices religieux.**  
Travaux au presbytère co-paroissial de Doussard et Chevaline
- **Délibération elative à la construction d'un nouveau presbytère.**  
AC Doussard. Registre de délibérations du conseil municipal. **Délibération du 4 décembre 1864.**  
Délibération relative à la construction d'un nouveau presbytère.
- **Notice historique sur les églises paroissiales de Doussard et de Chevaline.**  
A. Paroissiales Doussard. BIDAL, Pierre-Damase. **Etat de l'église paroissiale de saint Maurice, communes de Doussard et de Chevaline. Notice historique sur les églises paroissiales de Doussard et de Chevaline.**  
Manuscrit de 1863 complété par Henri BOCQUET en 1979, Presbytère de Doussard.

## Annexe 1

### Histoire de l'expulsion du curé Jacquier

En 1981, le curé Henri Bocquet retrace l'histoire de l'expulsion du curé Jacquier en ces termes :

*Le 29 octobre 1905, M. l'Abbé Joseph Jacquier est installé curé de Doussard. Le Conseil municipal, élu en mai 1904, avait déjà refusé de voter la subvention annuelle destinée à compléter le traitement du vicaire avec ce commentaire : « Un noir de moins, un cantonnier de plus ». Le vicaire resta cependant.*

*En février 1906 le curé Jacquier se voit refuser son inscription sur la liste électorale. Sur intervention du juge de paix de Faverges, il est inscrit d'office.*

*En février 1906 a lieu l'inventaire des biens d'Eglise. Le curé, le 11 février est informé, par lettre recommandée : « le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, le 10 février, de ne pas louer le presbytère communal au ministère du culte il doit évacuer le presbytère dans le délai de 8 jours ».*

*Le maire, Frédéric Cartier, a signé cet arrêté. Il a envoyé la lettre et s'est présenté personnellement à la cure le 24 février. Le 20 mars 1907, le Conseil Municipal de Chevaline intervient. Il est d'avis de laisser au curé la libre disposition du presbytère de Doussard et de ses dépendances. Il rappelle que la commune de Chevaline en est propriétaire pour 1/7e et ne réclame aucune indemnité actuelle. Le Maire de Chevaline, M. Jean Isard en informe le curé par lettre du 27 mars 1907.*

*Le 8 avril 1907 le curé Jacquier reçoit de l'huissier Joseph Belle « sommation de, dans les quarante huit heures pour tout délai, d'avoir à déguerpir des locaux appartenant à la commune de Doussard, notamment du presbytère et de ses dépendances ».*

*Le curé reste au presbytère avec son vicaire. Le maire de Doussard cite le Maire de Chevaline en référé devant le Président du tribunal d'Annecy.*

*Le 3 mai 1907 le tribunal ordonne l'expulsion du curé, nommé M. Hubert Desservetaz, séquestre chargé de faire exécuter la décision. M. Desservetaz écrit au curé ; celui-ci répond qu'il ne sortira que sur ordre de son évêque et ne voit aucun inconvénient à ce qu'on ait recours à la force armée.*

*L'expulsion a lieu le 7 juin 1907 et fait l'objet d'un procès-verbal (sur papier bleu conservé aux archives paroissiales) signé : Desservetaz, Cartier, Domenge Alfred, Lamouille Claude ;*

*On avait dû briser une fenêtre pour pénétrer à la cure ; on commença l'inventaire à 13h30, on sortit tout le mobilier à la route. Vers 18h le curé, sommé une dernière fois de quitter le presbytère refusa. « Un gendarme le poussa dehors ». Le bâtiment qui était alors le presbytère devenait ainsi la mairie de Doussard (située face à l'église), bâtie en 1866. Le curé Jacquier sera curé de Doussard jusqu'en 1927 ; mais il ne reviendra jamais habiter le presbytère devenu mairie.*

*Il se réfugia dans l'ancien presbytère qui en 1829 était déjà décrit par le curé Etienne Bigex comme « une mauvaise maison de paysan que le marquis de sales donna à la paroisse ». Ce bâtiment n'appartenait pas à la commune. En 1829, l'évêque demanda à la commune de construire le presbytère dans le verger situé au sud du cimetière ; ce qui fut refusé malgré les pétitions des paroissiens. Après 35 ans de discussions la décision de construire le presbytère fut prise en 1864 ; il se fit sur un autre terrain (Mairie actuelle en 1981).*

*L'état de la maison ancien presbytère où s'était réfugié le curé Jacquier expulsé en 1907 était si lamentable que le curé se réfugia en 1925-1926 chez M. Chambaz à Chevaline.*

*En novembre 1925 l'évêque d'Annecy interdit l'église de Doussard.*

*L'interdit dure jusqu'en juillet 1927 lorsque le nouveau curé, Alphonse Moccand est installé.*

*Il habite d'abord la maison « Gilloz » (qui deviendra par la suite propriété de la famille Ernest Athurion).*

*Le samedi 29 mars 1930 il s'installe dans une partie du presbytère (la Mairie n'occupe plus qu'une partie du rez-de-chaussée). Un bail est signé le 4 octobre 1930 pour 18 ans.*

*De 1944 à 1951 le curé Louis Menuz habite au 1er étage tandis que la Mairie est au rez-de-chaussée. La cohabitation pose des problèmes ; les relations ne sont pas très bienveillantes ; les « histoires » s'enveniment. Le bail de 18 ans expire en 1948 et n'est pas renouvelé. Les nombreuses négociations entre l'évêché et la municipalité n'aboutissent pas. Lorsque le curé Menuz quitte Doussard, en 1951, aucun successeur n'est nommé. L'évêque d'Annecy exige la construction d'un nouveau presbytère. La construction est réalisée en 1952 par le maire Joseph Dagand.*

*L'abbé Elie Lupin y résidera de 1952 à 1975.*

## Illustrations



Vue générale de la façade principale.

Phot. Jérôme Daviet

IVR82\_20117400905NUCA



Vue de la façade nord.

Phot. Jérôme Daviet

IVR82\_20117400906NUCA



Vue de trois quarts arrières.

Phot. Jérôme Daviet

IVR82\_20117400907NUCA



Détail de l'ancien perron  
sous la rampe d'accès pour  
handicapés sur la façade arrière.

Phot. Jérôme Daviet

IVR82\_20117400908NUCA

## **Dossiers liés**

### **Dossiers de synthèse :**

Présentation de la commune de Doussard (IA74001477) Doussard

### **Oeuvre(s) contenue(s) :**

### **Oeuvre(s) en rapport :**

Village de Doussard (IA74001503) Doussard, Doussard

Auteur(s) du dossier : Jérôme Daviet

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges



Vue générale de la façade principale.

IVR82\_20117400905NUCA

Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet

Date de prise de vue : 2010

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la façade nord.

IVR82\_20117400906NUCA

Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet

Date de prise de vue : 2010

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de trois quarts arrières.

IVR82\_20117400907NUCA

Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet

Date de prise de vue : 2010

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de l'ancien perron sous la rampe d'accès pour handicapés sur la façade arrière.

IVR82\_20117400908NUCA

Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet

Date de prise de vue : 2010

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation